

Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDI) 2020 du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Financeurs et co-financeurs : Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Objectifs : L'enjeu du PDI-RE est d'accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. L'accompagnement doit démarrer rapidement et l'accès aux emplois de proximité facilité.

Chaque bénéficiaire du RSA est inscrit dans une logique de parcours d'insertion sociale et professionnelle qui doit lui permettre d'acquérir son autonomie, d'accéder à l'emploi et de s'y stabiliser durablement.

Le PDI-RE 2019 a pour objectifs :

- De proposer dès l'entrée dans le dispositif, et sur la base d'un diagnostic de la situation du bénéficiaire du RSA, des actions concrètes ;
- De veiller à ce que le parcours de la personne aboutisse à une évolution favorable de sa situation qui lui permette de retrouver son autonomie et la rendre actrice de son parcours ;
- De favoriser systématiquement la mise en situation professionnelle dans le cadre de cet accompagnement ;
- De réduire la fracture numérique par des formations permettant aux personnes de se saisir des outils innovants comme par exemple Job 92.

Objectifs généraux : (Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel
Certification
Création d'entreprise
Perfectionnement, élargissement des compétences
Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation

Description : Le PDI-RE propose un large éventail d'actions que le référent mobilise tout au long de l'accompagnement du bénéficiaire du RSA. Ces actions sont regroupées dans 7 axes stratégiques.

Leur diversité permet de les utiliser comme levier à tout moment de l'accompagnement.

Les 7 axes stratégiques :

- Lever les freins sociaux.
- Relancer le parcours d'insertion.
- Construire son projet d'accès à l'emploi.
- Former pour faire accéder à l'emploi.
- Développer l'emploi de transition.
- Créer et développer son activité.
- Dispositifs partenariaux mis en oeuvre pour l'accompagnement.

Périmètre de recrutement : Département

Commentaires frais restants : Pas de frais restants

Prescripteurs : Caisse d'allocations familiales
Espace d'insertion
Pôle Emploi

Public visé : Demandeur d'emploi
Femme

Commentaire public visé : Réservés aux bénéficiaires du RSA dits « droits et devoirs ». Ces personnes peuvent être inscrites à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi.

Dates : Début : 01/01/2020 - Fin : 31/12/2020
Ces dates sont données à titre indicatif